



R, e, g, l, e, m, e, n, t

Présentation du projet

« Jeu'Prête » est un projet issu de la commission tous publics de l'association Anim'Action. Après les fêtes du jeu et les soirées jeux, les bénévoles souhaitent proposer aux familles d'emprunter des jeux pour la maison.

« Le jeu est un objet de rencontre, un outil de médiation entre les membres de la famille. Pour l'enfant, le jeu favorise ses multiples interactions avec son environnement, c'est un support d'expérimentation. Pour l'adulte, le jeu est un échappatoire, un divertissement, ainsi qu'un média social d'intégration. Pour le parent, le jeu est un support de relation avec l'enfant, permettant d'aborder les étapes du développement de l'enfant, en l'accompagnant vers la découverte de nouvelles capacités intellectuelles motrices et relationnelles. » (extrait du projet Jeu'Prête)

Pour des raisons d'espace approprié, Jeu'Prête ne dispose pas à ce jour d'espace dédié.

Qui peut bénéficier de la ludothèque

- les particuliers (familles et individuels)
- les associations et professionnelles
- les salariés d'Anim'Action

Article 2- lieu et horaire des permanences

Le prêt de jeux a lieu de septembre à juin.

Les permanences auront lieu à la bibliothèque le dimanche (10h-12h) sur les heures d'ouverture de la bibliothèque et le vendredi (16h-18h).

Les professionnels et associations désireuses de bénéficier de l'emprunt de jeux (EPHAD, IME, IEM, FO, ESAT, CLIC...), en cas de non disponibilité sur les permanences proposées, peuvent solliciter directement l'animatrice tous publics pour un rendez-vous.

Le prêt de jeux est suspendu durant la période Juillet/Aôut

Article 3- le prêt de jeux

Un principe d'adhésion annuelle à Anim'Action donne accès à l'emprunt de jeux pour toute la famille ou tous les services d'une association.

Trois types d'adhésion :

- Adhésion famille de 18€ qui permet d'accéder à l'ensemble des activités d'Anim'Action
- Adhésion individuelle de 9€ qui permet d'accéder aux projets des secteurs jeunesse (pour les habitants de Saint Mars de Coutais de moins de 18 ans) et tous publics.
- Adhésion associations de 30€
- Pas d'adhésion de demandé pour les salariés d'Anim'Action. Les salariés peuvent bénéficier de la ludothèque sur toute la durée de leur contrat avec Anim'Action.

Une carte de 10 emprunts, valable 1 an, est proposée au prix de 5€ à raison d'une carte par famille. Les particuliers / les salariés peuvent emprunter 3 jeux à la fois, pour une période de 4 semaines. Les associations peuvent emprunter 5 jeux à la fois, pour une durée de 4 semaines.

Le retour de jeux doit impérativement se faire lors des permanences.

L'inventaire du jeu est à la charge de l'emprunteur. Il vous est conseillé de vérifier le contenu du jeu au début de l'emprunt, ainsi qu'à la fin, afin de vous assurer de l'état du jeu qui vous est prêté. Nous choisissons de fonctionner à la confiance, avec l'inventaire en autonomie, afin de pouvoir immédiatement reprêter le jeu.

Article 4- « la charte du joueur »

- Respecter le matériel qui vous est prêté
- Respecter les conditions de prêts en nombre et durée
- Rendre les jeux propres et en bon état.

Perte ou détérioration des jeux

Toute perte ou détérioration doit être signalée aux bénévoles présents aux permanences, qui estimeront alors la possibilité de réparation, de remplacement ou de remboursement du jeu. La décision est prise en concertation avec le joueur emprunteur.

Il est important que tous les emprunteurs nous indiquent les éventuelles pièces manquantes, afin que nous puissions assurer le remplacement des pièces pour qu'ils restent tous jouables.

Je soussigné(e)reconnait avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

A Port-Saint-Père, le

Signature